



Séance d'information

Maîtrise universitaire en science politique

15 sept 2025, M 1170

Pourquoi le MASPO?

- Le MASPO est conçu pour vous fournir à la fois les outils analytiques et l'expérience de recherche nécessaires pour comprendre les complexités de la politique et apporter une contribution significative, que ce soit dans le domaine universitaire, politique ou autre.
- Vous rejoignez une communauté d'universitaires qui se soutiennent et se stimulent mutuellement!
- Préparer la suite du cursus professionnel
 - Entrée sur le marché du travail
 - Poursuite de la filière académique
- Saut quantitatif et qualitatif par rapport au BA

8 Objectifs d'Apprentissage (I)

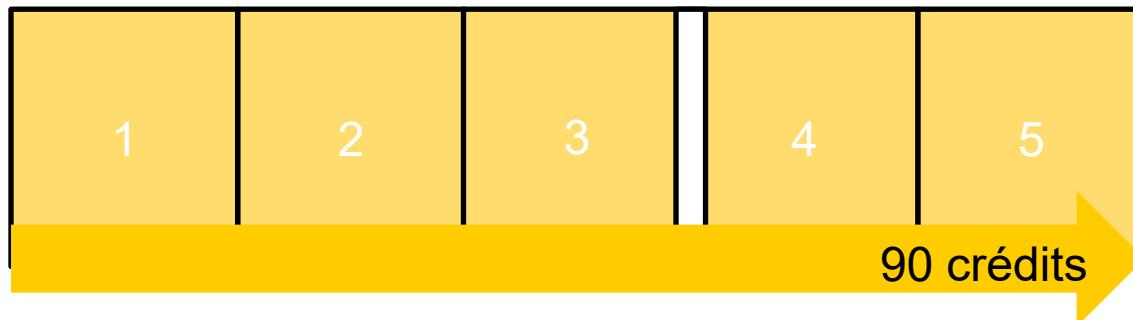
- Démontrer sa capacité à mobiliser des connaissances fondamentales et à analyser les enjeux politiques à l'échelle internationale et nationale, de manière approfondie et spécialisée (en fonction de la mention)
- Décrypter des questions politiques et sociales actuelles en s'appuyant sur des connaissances académiques en science politique
- Analyser les enjeux éthiques liés aux institutions politiques et décisions publiques
- Evaluer de manière critique et constructive des propositions théoriques en science politique (ex : réagir aux discussions et aux travaux écrits en séminaire de science politique)

8 Objectifs d'Apprentissage (II)

- Concevoir un plan/design de recherche pour répondre de manière appropriée et pertinente à des questions de recherche dans un domaine de spécialisation en science politique
- Maîtriser les outils d'analyse de données (quantitative ou qualitatives) et de diagnostic en science politique
- Réaliser un travail de recherche scientifique pour apporter des réponses à des problématiques en science politique ou pour analyser la complexité de la vie politique
- Diffuser des savoirs et outils en science politique, oralement ou par écrit, dans un format adapté au public visé

Structure et calendrier

- Programme des cours (site web UNIGE)
- 2 créneaux horaires par enseignement
- Durée régulière du MA : 3 semestres
- Durée maximum: 5 semestres



Structure

Mention politique comparée et internationale (60 crédits)

Mention comportement politique (60 crédits)

Mention théorie politique (60 crédits)

Enseignements à choix pour toutes les mentions (24 crédits)

Options libres toutes les mentions (6 crédits)



Enseignements obligatoires

Enseignements obligatoires de la mention

- Colloque de recherche : les colloques de recherche ne peuvent être pris qu'à partir du 2^{ème} semestre d'études
- Colloque de recherche/colloque de stage
- Enseignements de méthodes qualitatives et quantitatives
- Enseignements thématiques
- Mémoire de maîtrise ou mémoire de stage

Enseignements à choix

Choix de 24 crédits dans les enseignements proposés

- Enseignements de méthodes
- Enseignements thématiques

**Comment choisir ?
Planifiez votre horaire**

Enseignements

- Vous avez la possibilité de prendre des options libres pour un maximum de 6 crédits
- Colloque de recherche: 2 colloques au semestre de printemps 2026, 1 au semestre d'automne 2026

Recherche appliquée

- L'enseignement *T400000 Recherche appliquée* au sein du MASPO permet aux étudiant.e.s de prendre part à des recherches effectuées par des enseignant.e.s.
- La durée est d'1 mois à plein temps ou de 2 mois à mi-temps, à discuter avec l'enseignant.e.
- Le stage est valorisé à 6 credits ECTS.

Offres de recherche appliquée (2025/2026)

- Dr Fabien Cottier
 - Displaced Livelihood: Climate Change, Agrarian Distress, and Labor Migration in India
 - The Impact of Land and Climate Change on Conflict
- Prof Simone Dietrich
 - The Politics and Performance of Development Finance Institutions
- Prof Matteo Gianni/Dr Victor Sanchez-Mazas
 - Assemblé citoyenne pour la démocratie (collaboration avec le canton de GE)
 - Conseils des habitant.e.s

Cours co-requis

- Certains étudiants ont des **co-requis** à réussir en plus des cours de Master
- Vous devez obtenir la note minimum de 4.00 au plus tard à la session d'août/septembre 2026
- Ces co-requis comptent dans les crédits réglementaires minimum à acquérir: 12 au 1er semestre et 30 crédits au second semestre d'études.

Définition du crédit ECTS

1 crédit = 25 à 30 h de travail

Le crédit n'est donc pas une note.

Il est acquis lorsque l'évaluation (examen) est réussie,

soit avec une note minimum de 4,00

soit avec une évaluation « oui »

3 crédits = 75 à 90h

6 crédits= 150 à 180 h

Inscriptions aux enseignements et aux examens

- Vous avez reçu avec la taxe semestrielle votre adresse étudiante
- ...@etu.unige.ch avec votre login.
- Canal d'information officiel
- Inscriptions: accès par <https://portail.unige.ch>
- Vous procéderez à vos inscriptions aux cours/examens = IEL sur votre portail

Inscription aux enseignements et aux examens (2)

- Inscriptions aux enseignements en ligne (IEL)
- [Portail](#)
- [Délais d'inscription](#)

Semestre d'automne
2025-2026

DELAI: 13 OCTOBRE
2025

Session examens janv-fevr

Semestre de printemps
2026

DELAI: 9 MARS
2026

Session examens mai-juin

DELAI:
19
JUILLET
2026

Session examens août-sept

Inscriptions (3)

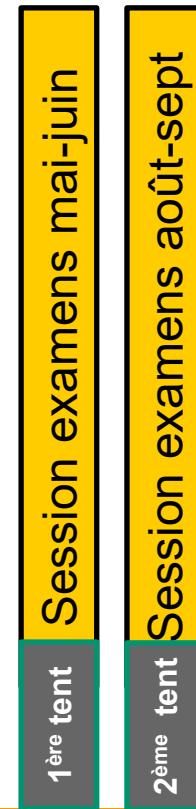
- Inscrivez-vous en ligne à l'ensemble des cours que vous suivez: y compris enseignements co-requis, enseignements hors Faculté
- L'inscription sur Moodle N'EST PAS suffisante et ne fait pas office d'inscription officielle
- Au-delà du délai officiel, les inscriptions sont définitives
- Imprimez votre inscription afin de la contrôler, et conservez-la comme preuve pour le jour de l'examen

Inscriptions (4)

- Il n'est pas possible de présenter pour la 1ère fois un examen à la session de rattrapage.
- Les relevés de notes doivent être conservés précieusement : vous êtes seuls à détenir les originaux
- Notes obtenues= crédits acquis.
- Les examens pour lesquels vous avez obtenus au moins 4.00 sont définitivement acquis.

Tentatives

Une inscription = deux tentatives: si vous n'avez pas obtenu les crédits d'un enseignement de la session ordinaire (de janvier-février et de mai-juin), vous êtes automatiquement réinscrit à la session de rattrapage d'août-septembre de la même année.



Tentatives - conditions de réussite

- Enseignements obligatoires: **2 tentatives maximum**
 - 1 inscription = 2 tentatives dans l'année d'inscription (art. 18 al. 3 et 22 al.1 e) RE SdS)
 - Enseignements obligatoires de chaque mention
- Enseignements à choix/ options libres: **2x2 tentatives maximum**
 - 2 inscriptions = 2x2 tentatives (art. 18 al.4 RE SdS) dans le cadre du délai d'études: 5 semestres maximum
 - Enseignements à choix pour toutes les mentions, options libres

Echelle de notation

- La notation à l'UNIGE est sur 6.00 (de 0.00 à 6.00).
- La note pour acquérir les crédits est de **4.00/6** minimum.
- Les notes sont données au **¼ de point** soit par exemple: 3.75, 4.00, 4.25, 4.50...
- Dès que vous obtenez la note minimum de 4.00, vous ne pouvez pas repasser l'examen

Validation/conservation de notes

- Possibilité de conserver des notes entre 3.00 et 4.00 pour un maximum de 12 crédits (art. 18 al.1 RE SdS)
- Toute note validée est définitivement acquise
- Délais de validation avant les inscriptions pour les examens de chaque session (cf. [calendrier académique](#))
- [Formulaire de demande de conservation de note](#) à remplir au Secrétariat des étudiant-es

Horaires des examens

Vous recevrez l'horaire de vos examens environ 3 semaines avant le début de la session sur votre [portail étudiant UNIGE](#)

Mémoire de maîtrise/de stage

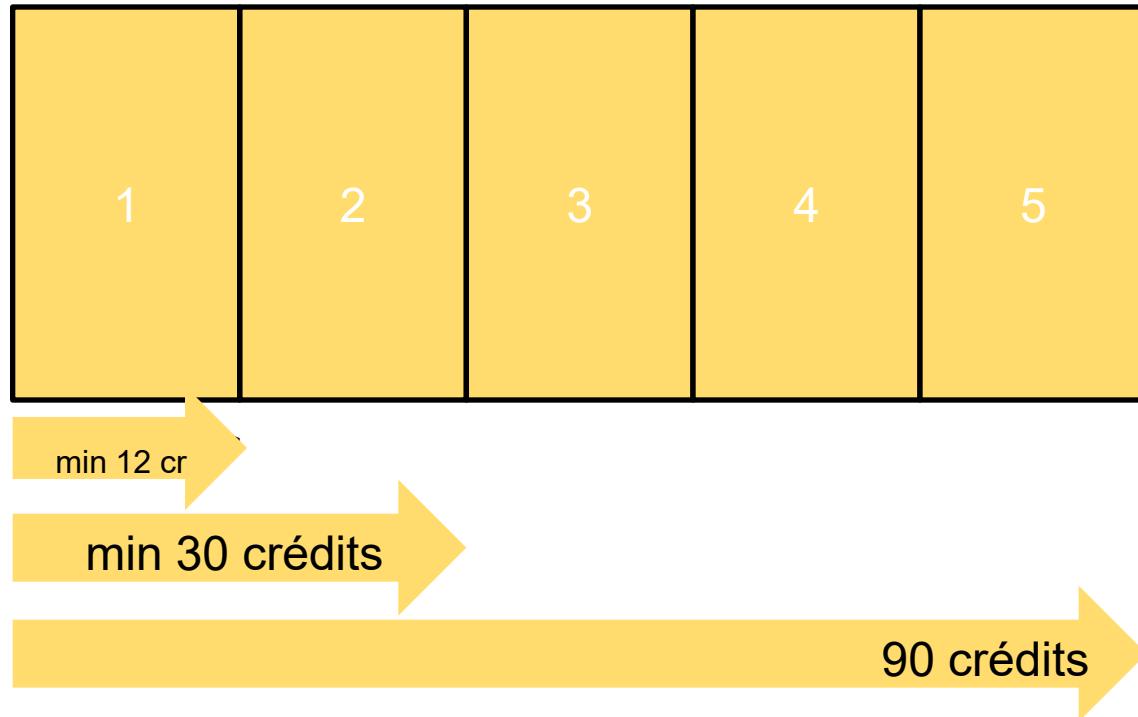
- Enseignement obligatoire (24 crédits), 2 tentatives
- Pas d'inscription en ligne, la note obtenue sera enregistrée dans le relevé de notes suivant la communication du résultat.
- Le mémoire peut être « présenté » aux 3 sessions, la session d'août-septembre peut être la première tentative
- Les directives sont en ligne: [mémoire](#) / [stage](#)

Conditions de réussite

- Premier semestre d'études
 - vous devez acquérir 12 crédits minimum pour ne pas être éliminé du Master (art 22 al.1 a) RE SdS)
- Deuxième semestre d'études
 - vous devez acquérir 30 crédits minimum, pour ne pas être éliminé du Master (art. 22 al.1 b) RE SdS)
- Cinquième semestre d'études
 - vous devez avoir obtenu les 90 crédits requis (art 22 al.1 h) RE SdS)

TEMPS PARTIEL POSSIBLE (sur demande)

Conditions de réussite (2)



Projet de mobilité

- Projet à mettre en place pendant ce semestre d'automne 2025
 - choix des universités d'accueil
 - séances d'information (e.g. 9 oct, 16h15-18h, M S130)
 - s'annoncer au Service des Affaires Internationales
 - permanence sans rdv les jeudis de 13-15h, (Vanessa Rousseau, bureau 5395, Uni Mail)
 - préparer un dossier pour 27 novembre 2025.
- Les étudiants en mobilité restent soumis au règlement d'études de leur MA SdS

Destinations des étudiant-es MASPO depuis 2021

"Europe"

BRUXELLES
COPENHAGUE
MILANO
PARIS
EXETER
VIENNE
GLASGOW
MUNICH

"Monde"

RABAT
TOKYO
BOGOTA
SEOUL
MONTREAL
NORTHAMPTON, MA

Certificats complémentaires

- Études de la citoyenneté
- Etudes visuelles
- Méthodes quantitatives pour sciences sociales
- Méthodes qualitatives pour sciences sociales

Intelligences artificielles génératives (IAG)

- <https://www.unige.ch/sciences-societe/faculte/organisation/commissions-de-la-faculte/commission-dethique/principes-et-directives-de-la-faculte-des-sciences-de-la-societe-sur-lutilisation-des-intelligences-artificielles-generatives-ia/>
- **Directives pour l'utilisation de l'IAG en Faculté des SdS**



Fraude et plagiat

- La Faculté met en garde les étudiant-e-s contre tout type de **fraude ou tentative de fraude** (dans le cadre des examens, de la rédaction de travaux académiques, etc.)
- La Faculté rappelle à ses étudiant-e-s que **le plagiat est une forme de fraude particulièrement grave** et qu'il est sanctionné comme tel conformément au Statut de l'Université et du Règlement d'études de la Faculté.
- Lors de vos inscriptions aux examens, **un texte vous rappelle l'engagement que vous prenez de respecter la déontologie universitaire**. Lisez-le attentivement.
- [Directive sur le plagiat](#)

Fraude et plagiat (2)

- Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé soit par l'appropriation active des textes ou idées d'autrui, soit par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources (<https://www.unige.ch/universite/politique-generale/plagiat/etudiants/>).
- Il n'est également pas permis de « recycler » un travail écrit déjà utilisé pour l'obtention de crédits sans en avoir informé au préalable l'enseignant responsable. Il s'agit aussi d'une tentative de plagiat qui sera sanctionné comme tel

Création Comité MASPO

- Composé d'étudiant-es, ancien-nes étudiant-es, Dr. Cécile Richetta, Adrien Sabatier, Prof Simone Dietrich
- Pour réfléchir à des initiatives telles que:
 - Développer un sentiment d'appartenance et de communauté
 - Organiser des événements qui soutiennent l'employabilité
 - Réfléchir à une journée carrière; aux possibilités de networking avec les externes du monde professionnel
- Souhaitez-vous participer ? Veuillez m'envoyer par e-mail une lettre de motivation d'une page expliquant pourquoi vous souhaitez faire partie de ce comité.

Informations et contacts

- ☞ Consultez régulièrement le site Internet de la Faculté: <http://www.unige.ch/sciences-societe> et votre messagerie électronique de l'Université.

Conseiller académique

- **Gaetan Clavien**

Bureau 5205 – Tel: 022 379 80 05

gaetan.clavien@unige.ch